

COTISATIONS 2024-2025

TABLEAU DES TRIMESTRES ET PROPORTIONS

	COTISATION ¹	TPS	TVQ	ASSURANCE ² PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ² PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ³	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100 %	822,41 \$	41,12 \$	82,04 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	982,70 \$	1029,57 \$
Juillet à septembre 75 %	616,81 \$	30,84 \$	61,53 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	746,31 \$	793,18 \$
Octobre à décembre 50 %	411,21 \$	20,56 \$	41,02 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	506,10 \$	529,54 \$
Janvier à février 25 %	205,60 \$	10,28 \$	20,51 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	269,70 \$	293,14 \$
Mars 10 %	82,42 \$	4,11 \$	8,20 \$	0 \$	0 \$	29,50 \$	124,23 \$	124,23 \$

- Le montant à payer sur la cotisation annuelle¹ varie en fonction de la période de l'année où elle est payée.
- Assurance responsabilité professionnelle² : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ³ : contribution à l'Office des professions du Québec.